



TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA
Direction des Services de l'Agriculture, de la Forêt et de la pêche
Bureau d'Inspection Vétérinaire, Alimentaire et Phytosanitaire
BP 19 MATA-UTU 98600 WALLIS ET FUTUNA
Tél. : (681) 72 28 34 - Mél : bivap@agripeche.wf

CERTIFICAT PHYTOSANITAIRE N°

DE : Organisation de protection des végétaux

SIVAP – Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire

A : Organisation de protection des végétaux de

Il est certifié que les produits végétaux ci-après désignés ont été inspectés et sont estimés indemnes d'ennemis dangereux pour les végétaux, selon les règles établies par la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux.

Exportateur

Destinataire

Désignation du ou des produit(s) Noms scientifiques - nombre

Si permis d'importation correspondant : N° de permis d'importation et date

Origine

Provenance

Pays Destinataire

Déclarations additionnelles

PLANTS ET REJETS RACINÉS d'arbres fruitiers :

- les jeunes plants doivent être racines nues.
- attestation d'un traitement insecticide et fongicide,
- attestation que les plants sont indemnes d'insectes.

Rosacées : - attestation que les plants proviennent d'une pépinière agréée par l'INRA ou le CTIFL où le feu bactérien n'a pas été observé depuis au moins deux ans - attestation que les plants sont indemnes de pou de San José et de virose (en particulier Sharka).

Traitement

Produit utilisé (matière active)			
Concentration			
Durée			
Température			
Date de Traitement			

Date d'exportation

Mode de transport

--	--

Lieu de délivrance :

Date :

Nom, prénom et signature du certificateur autorisé :